

Préavis N° 02/09.2024

Morges, le 29 août 2024

**CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA
24 PLACES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE - DENGES**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le 20 août 2024 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

Fabienne Perrin (Vullierens), Anne-Marie Perret-Gentil (Vaux-sur -Morges), Laurent Guignard (Gimel), Willy Favre (Lavigny) et Françoise Queiros (Ballens).

Les membres de la commission ont été reçus par le CODIR de l'AJEMA, accompagnés de M. Anthony Vieira, directeur de l'ARASMAC, M. Manuel Canosa, adjoint de direction Enfance et Mme Sandrine Monney, adjointe de direction Finances.

Les membres de la commission les remercient pour les informations fournies.

1 PRÉAMBULE

La structure actuelle de 22 places bénéficie déjà d'une autorisation de l'OAJE, dans le cadre du projet de reprise par l'AJEMA. Une augmentation à 24 places est prévue, cela après déménagement, d'ici au 30 juin 2026, dans des locaux à aménager ou à créer.

Les Petites Couleurs est une structure d'accueil préscolaire privée, en situation précaire financièrement.

2 _DISCUSSION

Un projet de reprise par l'AJEMA permettrait de répondre rapidement aux besoins des familles.

Il a été demandé de se conformer au fonctionnement requis. Cela engendre plus de frais courants et aussi en personnel.

Dans le cadre légal de l'offre de places d'accueil, il est évident que la collectivité se doit de reprendre ces places plutôt que de laisser un trou durant de longs mois avant d'en créer d'autres pour les compenser.

3 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

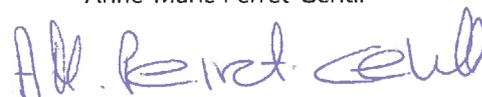
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accepter la création de 24 places préscolaires supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2025 avec l'obligation de trouver des locaux permettant un passage au 5/7/10 au plus tard le 1^{er} août 2026.
2. De prendre en considération les montants déjà portés au budget 2025.

Au nom de la commission ;
Anne-Marie Perret-Gentil



Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 26 septembre 2024.